

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DAC 741 Subvention (13.000 euros) à l'Association Réseau européen des bibliothèques Judaica et Hébraïca (9e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 13.000 euros à l'Association Réseau européen des bibliothèques Judaica et Hébraïca ;

Vu l'avis du Conseil du 5e arrondissement, en date du 31 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle Pourtaud, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 13.000 euros est attribuée à l'Association Réseau européen des bibliothèques Judaica et Hébraïca, 45 rue La Bruyère 75009 Paris pour mettre en valeur et tenir à la disposition du public le catalogue informatisé de la Bibliothèque du Séminaire Israélite de France située au 9, rue Vauquelin 5e arrondissement. 2013_08021 169901.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2013 de la Ville de Paris rubrique 324, nature 6574, ligne VF40002 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre du patrimoine.